



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2006

Rapport d'Activité 2005





SOMMAIRE

ACTIONNARIAT - ORGANES D'ADMINISTRATION
DE GESTION ET DE CONTRÔLE

3

ORDRE DU JOUR

4

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

5/9

RAPPORT DE GESTION DES COMPTES CONSOLIDÉS

10

COMPTE ANNUELS : Comptes de résultats,
Bilan et Résultats consolidés

11/13

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES

14

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

15/18

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

19

PROJET DES RÉSOLUTIONS

20



ACTIONNARIAT ORGANES D'ADMINISTRATION DE GESTION ET DE CONTRÔLE

REPARTITION DU CAPITAL

SIVOM Belgique	:	82,88%
BILLON Kada	:	0,03 %
BILLON Hervé	:	0,03 %
BILLON Jean-Louis	:	0,03 %
BILLON David	:	2,63 %
Divers Actionnaires	:	14,40 %

CONSEIL D'ADMINISTRATION

BILLON Hervé	:	PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
BILLON Jean-Louis	:	ADMINISTRATEUR
BILLON Pierre Emmanuel	:	ADMINISTRATEUR

COMITE DE DIRECTION

PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL	:	Hervé BILLON
DIRECTEUR D'EXPLOITATION	:	Dominique DOCQUET
DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER	:	Patrick LEFEVRE
DIRECTEUR COMPTABLE	:	Sita SIDIBE
DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES	:	Lonan COULIBALY

COMMISSAIRES AUX COMPTES

CABINET ERNST & YOUNG - C.C.C.A
01 B.P. 2715 ABIDJAN 01
TEL. : 20 21 11 15
FAX : 20 21 12 59

CABINET SOFIDEC
01 B.P. 681 ABIDJAN 01
TEL. : 21 35 06 09 / 21 35 67 78
FAX : 21 35 84 09



ORDRE DU JOUR

L'Ordre du jour est le suivant :

- Présentation du rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.
- Présentation des rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission et sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte OHADA sur les sociétés commerciales.
- Approbation des comptes et conventions.
- Quitus aux Administrateurs et décharge aux Commissaires aux Comptes.
- Affectation des résultats.
- Nomination d'un commissaire aux comptes suppléant.
- Pouvoirs.



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Conformément à la loi et à l'article 33 de nos statuts, nous vous avons convoqués en Assemblée Générale pour vous rendre compte au titre de l'exercice 2005 :

- Des activités,
- De la gestion de la Société tant au niveau des résultats que du bilan

I/ FAITS MARQUANTS

La crise que traverse notre pays continue d'affecter très négativement nos activités.

Les malheureux événements de novembre 2004, associés aux multiples mouvements sociaux et politiques qui s'en sont suivis au cours de l'année 2005 ont eu pour conséquence directe la chute brutale de notre volume d'affaires.

Outre ce qui précède, une autre contrainte, qui ralentit la croissance des échanges, est liée à la forte dépendance des taxes sur les produits en particulier sur le cacao.

Face aux incertitudes de sortie de crise, l'activité économique dans son ensemble est sinistrée et notre secteur n'a pas été épargné. En exemple, le volume des importations (réel baromètre de nos activités) a chuté de 40 %.

Pour ces raisons, nous enregistrons une réduction de notre Chiffre d'Affaires de 20 %.

Cette baisse importante s'explique aussi par la décision quasi unanime des Armateurs-Transporteurs Maritimes de réduire, voir annuler leurs escales sur les ports d'Abidjan et plus particulièrement à San Pédro.

Enfin, l'instauration d'une surcharge très élevée, appliquée aux primes d'assurances dites " risques pays " et la nette détérioration de l'activité, principalement à l'import achève ce tableau extrêmement négatif.

Concrètement pour la SIVOM, cette situation se traduit par :

- la disparition de l'armateur Grandi Traghetti Ginalvi (- 98 000 Tonnes sur 2005)
- l'armateur Grimaldi Lines : une chute de - 58 % des tonnages, expliquée par :
 - la réduction de moitié des escales sur Abidjan (- 134 700 Tonnes)
 - la suppression des escales sur San Pédro (- 25 000 Tonnes)
- l'armateur Lykes Lines en forte baisse et en arrêt (- 53 000 Tonnes)
- Baisse considérable du trafic conteneurs et des tonnages en transbordements (-46 %)
- La forte réduction des importations Riz (-50 %).

Par contre, l'activité Transit pour Abidjan et San Pédro s'est maintenue à l'export (550 000 Tonnes) avec de nouveaux trafics : coton, graines de coton, coprah ; mais diminue de 25% à l'import.

Au niveau des charges :

Les charges de personnel, soit 34% du Chiffre d'Affaires, sont en diminution suite au départ de 14 personnes fin d'année 2004, soit un effectif global de 265 personnes et ce avec la volonté pendant cette période difficile de poursuivre l'activité et de maintenir l'outil de production.

Personnel SEMPA, malgré la baisse d'activité, le poids des ouvriers dockers en particulier l'encadrement continue de peser dans les charges et à accroître les coûts des opérations.

L'impact de la contribution nationale pour la reconstruction, instauré en juin 2004, présente un surcoût pour l'année 2005 de + 100 millions.

Hormis les frais importants engagés sur le matériel (augmentation successive des prix du carburant), et la hausse des tarifs de location de surfaces portuaires, les autres charges sont en retraits dans les mêmes proportions que la baisse de l'activité.



II/ ACTIVITES

CONSIGNATION

Le nombre de navires consignés, tant directement que par l'intermédiaire de MOVIS, a évolué comme suit

- Année 2003 : 251 escales
- Année 2004 : 219 escales
- Année 2005 : 136 escales

La Côte d'Ivoire étant considérée comme une destination à risque, les assureurs spécialisés ont imposé une surprime d'assurance aux navires à destination des ports ivoiriens, d'où une réduction du nombre d'escale :

- GT GINALVI : - 24 escales
- GRIMALDI : - 65 escales

MANUTENTION

- Les tonnages manutentionnés (hors slot) ont évolué comme suit :

	2003	2004	2005	Variation
IMPORT RIZ	78 174 T	100 467 T	50 635 T	- 50,0 %
IMPORT AUTRE	147 676 T	152 877 T	94 922 T	- 38,0 %
EXPORT	474 503 T	559 012 T	459 273 T	- 17,8 %
TRANSBORDEMENTS	271 797 T	363 203 T	197 537 T	- 45,6 %
	972 150 T	1 175 559 T	802 367 T	- 32 %

- Les mouvements de containers se comparent comme suit :

	2003	2004	2005	Variation
Conteneurs pleins (équivalents TEUS)	57 107	107 091	83 054	- 22 %
Conteneurs vides (équivalents TEUS)	33 199	66 868	54 794	- 18 %
	90 306	173 959	137 848	- 21 %

- Les statistiques SIVOM révèlent une baisse des tonnages et mouvements qui reflètent l'activité générale du PAA en baisse pour les marchandises conventionnelles et conteneurisées.

TRANSIT

- TRANSIT IMPORT MARITIME

Les opérations sur le riz se sont poursuivies sur l'année 2005, avec une légère baisse pour CIC et un retrait du client OLAM. A noter une amélioration des opérations traitées pour le Groupe SIFCA.

- TRANSIT EXPORT MARITIME

En 2005, nous avons transité 549 348 Tonnes.

Nos principaux clients restent des exportateurs de cacao qui représentent 70% avec 383 000 Tonnes, en augmentation de +24 % (+ 91 000 T par rapport à 2004).

Des nouveaux clients ont permis de conforter notre développement à l'export avec de nouveaux produits en particulier sur le coton et le coprah

- TRANSIT AERIEN

Cette activité se maintient et connaît de nouveau une légère croissance (+9%), comparativement aux deux années précédentes 2003 et 2004.



LOGISTIQUE ADM

Il a été transporté des usines vers les zones portuaires :

	2004	2005	Variation
• ABIDJAN	100 981 T	126 905 T	+ 27%
• SAN PEDRO	33 834 T	33 659 T	+ 0,3%
	134 133 T	160 564 T	+ 20%

Par rapport à l'année 2004, nous observons une progression de 20% avec + 26 431 tonnes.

III / CHIFFRES D'AFFAIRES (en millions F CFA)

	Réel 2004	Budget 2005	Réel 2005	Evolution 2005/2004
Consignment	314	275	270	- 14 %
Manutention	12 193	9 660	9 170	- 25 %
Transit Import Maritime	761	700	555	- 27 %
Transit Export Maritime	2 882	3 600	2 516	- 13 %
Transit Aérien	128	100	139	+ 9 %
Logistique ADM	480	300	672	+ 40 %
Administration	185	100	176	- 5 %
	16 943	14 735	13 498	- 20 %
ABIDJAN	13 750	11 956	11 427	- 17 %
SAN PEDRO	3 193	2 779	2 071	- 35 %

Le chiffre d'affaires toutes activités confondues est en retrait de 20% par rapport à celui de 2004.

IV / RESULTATS

Notre résultat s'analyse comme suit (en Millions F CFA)

	Exercice 2004	Exercice 2005	Variation 2005/2004
CHIFFRES D'AFFAIRES	16 943	13 498	- 20 %
Frais d'exploitation autres produits	- 14 805 + 277	- 12 830 + 591	+ 15 %
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	+ 2 415	+ 1 259	- 46 %
Dotations aux amortissements	- 1 152	- 1 165	
Dotations et reprises de provisions	- 32	- 17	
RESULTAT D'EXPLOITATION	+ 1 230	+ 78	- 94 %
RESULTAT FINANCIER			
Intérêts	- 516	- 536	
Produits	+ 60	+ 203	
RESULTATS DES ACTIVITES ORDINAIRES	+ 775	- 255	
Résultat Hors activités Ordinaires	- 6	+ 35	
Impôt sur le résultat	- 54	- 30	
RESULTAT NET	+ 727	- 250	



Les résultats 2005 sont en nette diminution :

- Les charges d'exploitations globalement sont en baisse de 15%, conforme au retrait de l'activité. Malgré le contrôle et la limitation de ces charges, nous avons dû :
 - * maintenir des locations de magasin dans le cadre du développement de nouvelles activités telles que l'export de noix de cajou, graines et balles de coton, ferraille ...
 - * entretenir nos engins de manutention, en vu d'une reprise de l'activité.
- La contribution pour la reconstruction nationale instaurée au mois de juin 2004 nous a coûté 100 Millions.

Les dotations et reprises de provisions d'exploitation 2005 se décomposent comme suit :

• Dotations provisions pour droits acquis	- 39 Millions
• Reprise provision pour droits acquis	+ 32 Millions
• Dotations provision pour créances douteuses	- 104 Millions
• Dotation pour risques financiers	- 10 Millions
• Reprise provision pour risque financier	+ 105 Millions

Le résultat d'exploitation pour l'année 2005 est de 78 Millions contre 1 230 Millions en 2004 soit une diminution 1 152 Millions.

Le résultat net 2005 est donc déficitaire de 250 Millions alors que notre budget prévoyait un déficit de 707 millions.

V / BILAN

RESSOURCES STABLES

- En Novembre 2005, nous avons obtenu un crédit moyen terme de 1 000 Millions pour l'acquisition d'un magasin d'une surface de 23 785 M² d'un coût total de 1 167 millions.
- Pour l'acquisition de matériels de manutention, nous avons bénéficié de crédits Fournisseurs d'une durée de 3 ans pour un montant de 455 Millions.
- Les remboursements d'emprunt Bancaires sont de **497 Millions**
- Les remboursements autres dettes se sont élevés à **129 Millions**
- Au 31.12.2005 les dettes financières s'évaluent à **4 892 Millions** :

- Comptes bloqués M. BILLON / SIVOM INTERNATIONAL	1 901 Millions
- Crédits bancaires	2 991 Millions

Les contrats de crédit bail n'étant pas retraités, les dettes financières ne comprennent pas les échéances restant dues au 31.12.2005 soit 233 Millions.

ACTIF IMMOBILISE

Les investissements de l'exercice se sont élevés à 1 573 millions..

- Acquisition magasin EXIMAT	1 167 Millions
- Divers aménagements (construction hangar)	297 Millions
- Matériel & mobilier de bureau	56 Millions
- Matériel de transport	26 Millions
- Matériel de manutention	190 Millions
- Divers immobilisations corporelles	4 Millions

Tenant compte des investissements et des amortissements et provisions, l'actif immobilisé s'élève à **8 825 Millions** au 31.12.2005 contre **8 226 Millions** au 31.12.2004 soit une augmentation nette de **599 Millions**.



VI / AFFECTATION DES RESULTATS

Le report à nouveau débiteur est de	:	- 335 710 427 Cfa
Le résultat de l'exercice est déficitaire de	:	- 250 374 745 Cfa
Le report à nouveau après affectation est de	:	- 586 085 172 Cfa

VII / PERSPECTIVES

Dans ce contexte économique toujours difficile, la prudence reste de rigueur sur nos prévisions de chiffre d'affaires et de résultat pour l'année 2006.

Notre prévision de chiffre d'affaires pour l'année 2006, subit un retrait de 1,6 Milliards, suite :

- au départ de CMA CGM dont le contrat de manutention prend fin dès le mois d'Avril 2006, soit -1,4 Milliards .
- le retrait de l'armement LYKES - 800 Millions.

Par contre, sur le transit nous poursuivons notre développement. Sur 2006 nous prévoyons une augmentation de + 630 Millions, grâce aux activités cotons, et une légère croissance sur les autres clients à l'import comme à l'export.

L'objectif stratégique du Groupe SIVOM restant le développement à l'international de son réseau Ouest Afrique :

- Un accord de partenariat vient d'être signé avec la Société Ecomarine Manutention, pour l'exploitation et la gestion de la seconde licence du terminal à conteneurs du port de Lomé au Togo. Les opérations devraient démarrer en Mai 2006.
- Un accord de partenariat a été signé avec la Société Sifax au port de Tin Can, Lagos, au Nigéria : il prévoit pour la Sivom l'exploitation et la gestion opérationnelle d'une concession portuaire (conteneurs et conventionnel).
- La société SMT, filiale de Sivom, a obtenu une licence d'exploitation de 2 ports secs au Tchad, sous la forme d'un BOT (Build- Opérate -Transfer) de 20 ans. Les travaux devraient démarrer fin 2006.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
HERVE BILLON



RAPPORT DE GESTION DES COMPTES CONSOLIDES

SITUATION DE L'ENSEMBLE DES ENTREPRISES CONSOLIDEES

Les activités principales des entreprises consolidées, sont la manutention et la consignation.

La baisse du chiffre d'affaires enregistrée sur l'année 2005 est de -18%, soit 3 Milliards de moins comparativement à l'année 2004. Cette baisse fait suite à la décision des différents Armateurs de réduire voir annuler leurs escales navires sur la Côte d'Ivoire.

PERSPECTIVES

Malgré la sortie de crise difficile en Côte d'Ivoire, le Groupe SIVOM poursuit son développement à l'international et particulièrement son réseau sur l'Afrique de l'Ouest, avec la signature de contrats de partenariat et la création de succursale.

La synthèse de nos résultats s'analyse comme suit :

RESULTATS CONSOLIDES 2005 :

	2005	2004
Résultat net de l'ensemble consolidé	- 184 299 233	566 972 001
Part des minoritaires	- 163 079	49 637 751
Part de l'entreprise consolidante	- 184 136 154	517 334 250

Le résultat net 2005 fait ressortir un résultat négatif de - 184 Millions, soit une diminution de 701 Millions par rapport à l'année 2004.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
HERVE BILLON



COMPTES ANNUELS

COMPTE DE RESULTAT

(en millions F CFA)

	Exercice 2003	Exercice 2004	Exercice 2005	Variation 2004/2005
CHIFFRE D'AFFAIRES	14.693,3	16.943,5	13.498,2	-20%
Achats	-2.072,2	-2.637,9	-2.506,8	
Transports	-219,5	-240,3	-238,0	
Services extérieurs	-4.255,2	-5.334,2	-4.122,6	
Impôts et taxes	-1.048,2	-1.009,1	-976,2	
Autres charges	-282,4	-406,3	-725,8	
Autres produits	80,9	276,8	590,8	
VALEUR AJOUTEE	6.896,8	7.592,5	5.519,6	-27%
Charges du personnel	-4.594,9	-5.177,6	-4.260,5	
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	2.301,9	2.414,9	1.259,1	-46%
Dotations aux amortissements	-1.269,3	-1.151,9	-1.164,5	
Dotations aux provisions	-65,4	-72,0	-49,1	
Reprise de provisions	47,4	39,7	32,1	
RESULTAT D'EXPLOITATION	1.014,6	1.230,7	77,6	-94%
Intérêts	-703,5	-515,8	-535,9	
Produits financiers	49,2	60,0	203,3	
RESULTAT FINANCIER	-654,3	-455,8	-332,6	
RESULTAT ACTIVITES ORDINAIRES	360,3	774,9	-255,0	
Résultat de cession d'actif	-32,7	6,3	34,7	
Charges H.A.O				
RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES	32,7	6,3	34,7	
RESULTAT AVANT IMPOT	327,6	781,2	-220,3	
Impôt sur résultat	-59,7	-54,3	-30,0	
RESULTAT APRES IMPOT	267,9	726,9	-250,3	



BILAN AU 31/12/2005

(en millions F CFA)

	2003	2004	2005
ACTIF			
ACTIF IMMOBILISE (NET)			
Charges immobilisées	128,2	78,6	193,2
Immobilisations incorporelles	6,1	2,3	0,4
Immobilisations corporelles	7.861,1	7.589,2	8.046,8
Autres valeurs immobilisées	519,3	555,6	584,4
TOTAL	8.514,7	8.225,7	8.824,7
ACTIF CIRCULANT (NET)			
Stocks	51,2	37,2	41,3
fournisseurs, avances versées		593,3	710,5
Clients / Armateurs	3.884,8	3.982,4	4.547,2
Autres créances	554,6	525,3	688,9
TOTAL	4.490,5	5.138,1	5.987,9
TRESORERIE	302,8	185,3	1570,5
TOTAL ACTIF	13.308,0	13.549,1	16.383,2
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES			
Capital et Réserves	1.205,8	1.473,7	2.200,6
Résultat à affecter	267,9	726,9	-250,4
Avance Actionnaires	1.901,0	1.901,0	1.901,0
TOTAL	3.374,7	4.101,6	3.851,2
DETTES FINANCIERES			
Emprunts bancaires	2.199,8	1.788,4	2.990,8
Dettes financières diverses	779,8	129,6	
Provisions financières	539,3	571,6	578,6
TOTAL	3.518,9	2.489,6	3.569,4
PASSIF CIRCULANT			
Fournisseurs	4.836,6	4.457,9	5.944,0
Clients, avances reçues	-25,0	45,4	329,2
Autres dettes	342,9	1.332,6	1.763,4
TOTAL	5.154,4	5.835,9	8.036,6
TRESORERIE	1.260,0	1.122,0	926,0
TOTAL PASSIF	13.308,0	13.549,1	16.383,2

RESULTAT CONSOLIDE 2005

(en F CFA)

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

	2005	2004
Chiffres d'affaires	14 136 313 349	17 129 431 410
Production stockée		
Production immobilisée		
Autres produits d'exploitation	592 763 177	497 851 339
I- Production de l'exercice	14 729 076 526	17 627 282 749
Achats consommés	2 542 966 982	2 647 043 690
Services extérieur et autres consommations	6 233 742 363	7 061 564 563
II - Consommation de l'exercice	8 776 709 345	9 708 608 253
VALEUR AJOUTEE D'EXPLOITATION (I - II)	5 952 367 181	7 918 674 496
Charges de personnel	4 666 976 902	5 391 846 233
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	1 285 390 279	2 526 828 263
Dotation aux amortissements et aux provision	1 262 055 893	1 239 137 821
Reprises de provisions	32 065 891	39 717 451
Transferts de charges	7 070 000	-
RESULTAT D'EXPLOITATION	62 470 277	1 327 407 893
Produits financiers	98 318 409	25 000 000
Reprises de provisions	100 000 000	-
Charges financières	538 762 622	516 889 337
Dotations aux amortissements et aux provisions	-	415 000
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	- 277 973 936	835 103 556
Résultat HAO	41 180 078	5 238 024
RESULTAT AVANT IMPOTS	- 236 793 858	840 341 580
Impôts exigibles sur le résultat	35 000 000	58 406 180
Impôts différés	- 87 494 625	- 212 071 898
RESULTAT NET ENTREPRISES INTEGREES	- 184 299 233	569 863 502
Part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	-	- 2 891 501
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	- 184 299 233	566 972 001
Part des minoritaires	- 163 079	49 637 751
PART DE L'ENTREPRISE CONSOLIDE	- 184 136 154	517 334 250

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS PERSONNELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2005

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005, sur :

- le contrôle des états financiers annuels personnels de SIVOM, S.A. tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les états financiers annuels personnels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

I. OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS PERSONNELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels personnels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des états financiers et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les états financiers annuels personnels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice, conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le droit comptable de l'OHADA.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous renouvelons l'observation déjà formulée dans notre rapport général de l'exercice clos le 31 décembre 2004 sur les risques potentiels relatifs à la continuité d'exploitation de la société.

II. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

À l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels personnels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels personnels.

Les Commissaires aux Comptes

SOFIDEC



Christian Egels
Associé

Le 5 mai 2006

ERNST & YOUNG



Caroline Zamojciowna-Orio
Expert-Comptable Diplômé



RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2005

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée aux articles 438 à 448 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

1. En application de l'article 440 alinéa 7 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1.1 COCONTRACTANT : SIVOM INTERNATIONAL, S.A.

Administrateurs communs : Messieurs Hervé Billon, Jean-Louis Billon et Pierre Emmanuel Billon

Convention d'avance en compte courant

Nature et modalité : Au cours de l'exercice 2001, une avance de trésorerie non rémunérée de FCFA 1 milliard a été consentie à votre Société par SIVOM International, S.A..

Cette avance en compte courant est bloquée dans l'attente de la prochaine augmentation de capital.

Au 31 décembre 2005, le solde de cette avance figure au passif du bilan de SIVOM, S.A. pour FCFA 901 millions.

1.2 COCONTRACTANT : MOVIS, S.A.

Administrateurs communs : Messieurs Hervé Billon, Jean-Louis Billon, Pierre Emmanuel Billon et Yvon Jehan.

1.2.1 Bail commercial

Nature et modalités : Votre Société loue cinq bureaux à MOVIS, S.A. moyennant un loyer annuel de FCFA 3.600.000. Cette somme est inscrite dans les produits de SIVOM, S.A. de l'exercice 2005.



1.2.2 Convention de sous-traitance

Nature et objet : Un avenant au contrat de sous-traitance liant MOVIS, S.A. à SIVOM, S.A. a été signé entre les deux parties avec effet rétroactif au 1er janvier 2000.

En application des clauses de cet avenant, la société SIVOM facture à la société MOVIS les prestations de consignation qu'elle effectue selon le barème forfaitaire de FCFA 1.000.000 HT par escale.

Modalités : Au cours de l'exercice 2005, les factures émises par SIVOM, S.A. au titre de cette convention et inscrites dans les produits s'élèvent à FCFA 46 millions.

1.2.3 Convention de compte courant

Nature et modalités : Un compte courant non rémunéré enregistre toutes les opérations relatives à la gestion de MOVIS, S.A. par votre Société et fait l'objet d'un arrêté de compte mensuel.

Au 31 décembre 2005, ce compte figure à l'actif du bilan de SIVOM, S.A. pour FCFA 0,940 millions.

1.3 COCONTRACTANT : Succession Monsieur Pierre Billon

Nature et modalités : Par une convention en date du 9 août 1999, Monsieur Pierre Billon s'est engagé à mettre à la disposition de SIVOM, S.A. la somme de FCFA 1 milliard, non rémunérée et bloquée jusqu'à la prochaine augmentation de capital.

Cette avance en compte courant est inscrite au passif du bilan au 31 décembre 2005, sous la rubrique " dettes financières ".

1.4 COCONTRACTANT : SOCOMAR, S.A

Administrateur commun : Monsieur Hervé Billon.

1.4.1 Contrat de mandat avec dépôt de fonds

Nature et modalités : Par ce contrat, SIVOM, S.A. reçoit au nom et pour le compte de SOCOMAR, S.A. le paiement de toute somme qui lui serait due. Les sommes conservées en dépôt portent intérêt au taux des avances de la BEAC (Banque des États de l'Afrique Centrale), majoré de deux points.

Au titre de l'exercice 2005, les intérêts à charge comptabilisés par SIVOM, S.A. s'élèvent à FCFA 20 millions.



1.4.2 Contrat d'assistance technique

Nature et modalités : Votre Société assiste SOCOMAR, S.A. en matière commerciale et administrative moyennant une rémunération annuelle de FCFA 30 millions HT. Cette somme est inscrite dans les produits de SIVOM, S.A. de l'exercice 2005.

1.5 COCONTRACTANT : SOCIETE IMMOBILIERE DE L'INDENIE (SII)

Administrateur concerné : Monsieur Jean Louis Billon, gérant de la SII.

1.5.1 Location d'un magasin

Nature et modalités : Location à la Société Immobilière de l'Indénie d'un magasin sis rue des chimistes à compter du 1er octobre 2001 moyennant un loyer mensuel de FCFA 10 millions. Les charges inscrites dans les comptes de SIVOM au 31 décembre 2005 au titre de cette location s'élèvent à FCFA 120 millions.

1.6 COCONTRACTANT : SCI Odika

Administrateur concerné : Monsieur Hervé Billon, gérant de la SCI Odika.

Nature et modalités : Une avance de FCFA 125,9 millions accordée par votre Société à la SCI Odika est inscrite à l'actif du bilan de SIVOM, S.A. au 31 décembre 2005 dans les autres créances. Cette somme n'a pas été rémunérée au cours de l'exercice 2005.

1.7 COCONTRACTANT : MOVIS, S.A.

Administrateurs communs : Messieurs Hervé Billon, Jean-Louis Billon, Pierre Emmanuel Billon et Yvon Jehan.

Convention de gestion

Nature et objet : Un avenant au contrat de gestion liant MOVIS, S.A. à SIVOM, S.A. a été signé entre les deux parties le 1er janvier 2003.

En application des clauses de cet avenant, en 2005, la société SIVOM facture à la société MOVIS des honoraires de gestion mensuels de FCFA 4.500.000 HT.

Modalités : Au cours de l'exercice 2005, les factures émises par SIVOM, S.A. au titre de cette convention et inscrites dans les produits s'élèvent à FCFA 54 millions.



COCONTRACTANT : SENOMAR, S.A.

Administrateur commun : Monsieur Hervé Billon

1.8.1 CONVENTION DE REPRESENTATION

Nature et objet : Par un contrat de représentation signé entre les deux parties SIVOM, S.A. confie à sa filiale SENOMAR, S.A. la représentation administrative et commerciale sur le territoire sénégalais. Le contrat conclu pour un an à compter du 1er juillet 2004 est renouvelable par tacite reconduction.

Modalité : Le montant mensuel de la rémunération due à SENOMAR a été contractuellement fixé à 5.000.000 HT.
Au 31 décembre 2005, les charges inscrites dans les comptes de SIVOM SA, au titre de cette convention s'élèvent à FCFA 60 millions ;

1.8.2 Convention de compte courant.

Nature et objet : Pour les besoins d'équipements en divers matériels de sa filiale SENOMAR SA, SIVOM SA met à sa disposition la somme de FCFA 350.000.000 à titre d'avance en compte courant .

Modalité : Cette avance n'est pas rémunérée . Au 31 décembre 2005, l'avance inscrite à l'actif du bilan de votre société au titre de cette convention s'élève à FCFA 322,2 millions.

Les Commissaires aux Comptes

SOFIDEC

Christian Egels
Associé

Le 5 mai 2006

ERNST & YOUNG

Caroline Zamojciowna-Orio
Expert-Comptable Diplômé



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2005

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et conformément à l'article 100 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable, nous avons procédé au contrôle des états financiers annuels consolidés de la Société Ivoirienne d'Opérations Maritimes, S.A. (SIVOM) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les états financiers annuels consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers annuels consolidés.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des états financiers et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les états financiers annuels consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation conformément aux règles comptables en matière de consolidation prévues aux articles 74 à 98 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous tenons à vous faire part de l'observation suivante : les risques évoqués dans nos rapports des exercices précédents sur la continuité d'exploitation de la société SIVOM, S.A. demeurent.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion établi conformément à l'article 99 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable. À l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les états financiers annuels consolidés.

Les Commissaires aux Comptes

SOFIDEC



Christian Egels
Associé
Le 5 mai 2006

ERNST & YOUNG



Caroline Zamojciowna-Orio
Expert-Comptable Diplômé



PROJET DES RESOLUTIONS PRESENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2006

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur la marche de la Société pendant l'exercice social clos le 31 Décembre 2005, approuve les comptes dudit exercice (comptes personnels de l'entreprise et comptes de l'ensemble consolidé), tels qu'ils lui ont été présentés.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat aux Administrateurs et, décharge aux Commissaires aux Comptes en fonction au cours de cet exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte OHADA sur les sociétés commerciales, ainsi que le rapport du Conseil d'Administration relatif aux autorisations qu'il a accordé au titre desdites conventions, approuve ces autorisations.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prend acte de l'état des comptes arrêtés par le Conseil d'Administration, elle note que pour l'exercice écoulé clos le 31/12/2005, ceux-ci se soldent par un résultat déficitaire de 250.374.745 FCFA comptabilisé comme suit :

REPORT A NOUVEAU DEBITEUR	- 335 710 427 F CFA
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 250 374 745 F CFA
DOTATION A LA RESERVE LEGALE	0 F CFA
A REPORTER A NOUVEAU	- 586 085 172 F CFA

Le solde du compte de « Report à Nouveau » est débiteur de 586.085.172 F CFA.

QUATRIEME RESOLUTION

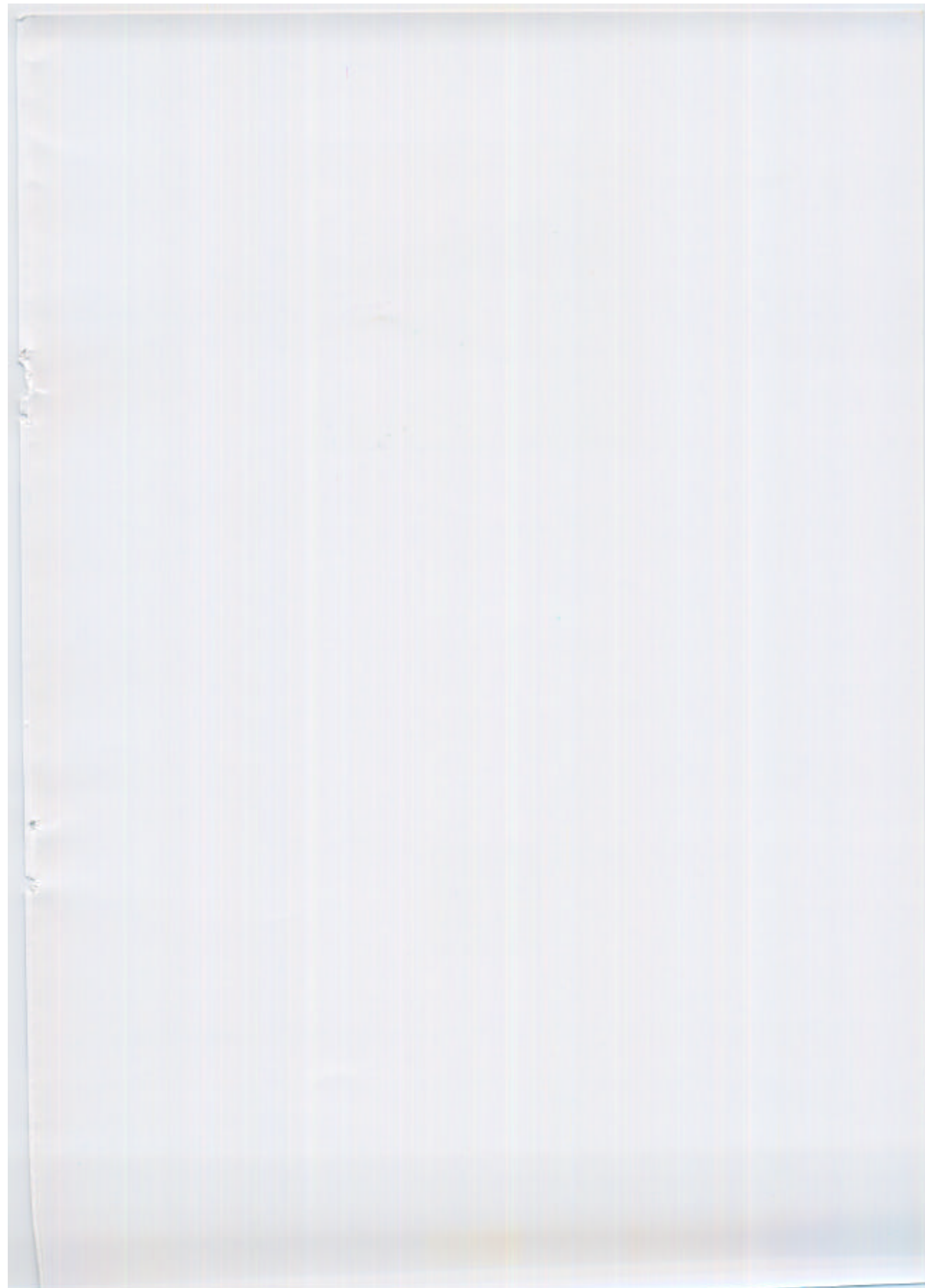
L'Assemblée Générale nomme le cabinet d'expertise comptable " MAZARS & GUERARD en qualité de commissaire aux comptes suppléant en remplacement de Madame Caroline ORIO, pour toute la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant ses délibérations, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales qu'il y aura lieu.



This image shows a single sheet of white paper with horizontal blue ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.





01 BP 1569 Abidjan 01 • Tél : (225) 21 24 90 50 - 21 21 86 00 • Fax : (225) 21 25 60 26 • e-mail : info@sivom.ci

